

RAPPORT

d'ACTIVITES





SOMMAIRE

Edito	p3
<hr/>	
Notre Bilan 2024	
Faits saillants	p4-7
Quelques indicateurs	p8
Conclusion	p10
<hr/>	
Perspectives 2025 - Remerciements	p11
<hr/>	
Quel CoDev 2025 ?	p12
Note de réorganisation du Codev	p13-18





Poursuivre l'aventure du « vivre et construire ensemble ! »

Présenter un bilan. Oui, bien sûr et ce n'est pas si compliqué puisque nous l'avons déjà collectivement élaboré en assemblée plénière. Il s'agit donc, simplement, de résumer et de faire ressortir quelques faits saillants ! Mais que dire ? Et surtout qu'ajouter ?

D'abord, qu'il faut saluer ce formidable challenge qu'est Bourges 2028, capitale européenne de la culture et qu'il faut mobiliser tous les acteurs pour faire de cette aventure, une réussite !

Qu'il faut sans doute aussi se poser la question - et la poser aux élus - de l'intérêt de notre instance et au-delà, de l'implication citoyenne voulue par le monde associatif et instituée par la loi. Dans un monde de plus en plus complexe et codifié, rétablir de la confiance et coconstruire, via des relations apaisées entre l'expert, le décideur et le citoyen, est une question fondamentale qui sous-tend l'implication et l'action citoyennes.

Il faut ensuite entendre le fait que si nous pouvons accompagner et encourager, nous pouvons aussi critiquer et exprimer des désaccords. C'est aussi cela le carburant du Conseil de Développement : Être en soutien, être poil à gratter, exprimer ses réserves, dire non...

Faut-il par exemple, dépenser 7 ME pour faire une bretelle additionnelle à la sortie de l'A71 qui ne réglera rien ? Nous pensons que non ! Nous pen-

sons qu'il faut privilégier une réflexion partagée, et prenant en considération tous les paramètres ; et surtout travailler sur les causes plutôt que sur les conséquences ! Il faut rechercher, là comme ailleurs, l'efficacité, l'intérêt de nos concitoyens, et une moindre dépense de l'argent public...

Ceci étant dit, oui 2024 nous aura permis de travailler, d'échanger sur des sujets qui sont essentiels pour nos concitoyens et pour notre territoire : Contrat Régional des Solidarités Territoriales, Bourges 2028, Eau, Attractivité, Mobilités...

Nous avons fait, mais dans des conditions difficiles : Difficiles parce que trop d'indisponibilités, trop d'absentéisme, et parce que le cadre actuel de renouvellement des membres n'est pas adapté. Parce que cela contraint quelques-uns d'entre nous plus que de raison, et qu'il est utile de rappeler que nous sommes des bénévoles. Parce que ce travail collectif nécessite des appuis et des moyens dont nous ne disposons pas.

C'est cela qui nous a amené, fin 2024 et début 2025 - et c'est là notre actualité ! - à nous interroger, collectivement, sur ce qu'il fallait faire pour prendre un second souffle ; et qui fait que, parallèlement aux objectifs que nous faisons en sorte de nous fixer, **nous posons très concrètement la question des conditions de la poursuite de cette aventure riche du « vivre et construire ensemble ».**



FAITS SAILLANTS

ATTRACTIVITE

Le Conseil de Développement de Bourges Plus travaille depuis le début de l'année sur le sujet de l'attractivité, et plus spécifiquement sur **l'Attractivité de l'agglomération de Bourges.**

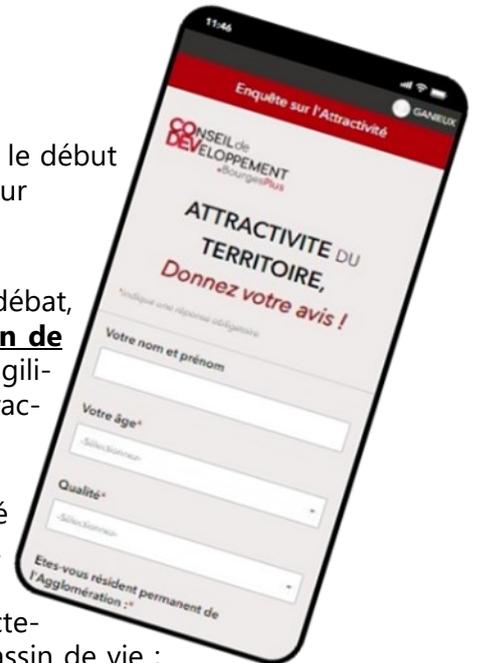
Il a engagé un travail sur cette question complexe qui fait parfois débat, pour tenter d'**identifier mieux ce qui fait l'attractivité du bassin de vie berruyer.** Quels sont les atouts à valoriser ? Quelles sont les fragilités sur lesquelles notre territoire doit travailler pour être plus attractif...

Pour parfaire son analyse, le Conseil de Développement a élaboré un questionnaire qui s'articule autour de 12 thèmes et 37 mots clés.

Un questionnaire qui vise à recueillir des avis pour dire plus exactement, dans une approche statistique, ce que sont les atouts du bassin de vie ; les forces et faiblesses ; les menaces et les opportunités...

C'est une action en cours à partir de laquelle le CODEV sera amené à faire des suggestions et des propositions aux élus communautaires.

Un avis est attendu pour mi-2025.



QR Code d'accès au questionnaire

CULTURE

Nous avons, sur saisine de la Présidente de l'agglomération, travaillé sur le sujet Culture. Sujet complexe et vaste pour lequel chacun identifie des contenus bien différents. Nous avons conduit quatre réunions pour en arriver à un catalogue à la Prévert et le constat que ce sujet nous échappait en ce sens que nous ne disposons pas de suffisamment de données et n'avions pas été capables de définir quelques priorités.

Nous avons décidé de le reprendre en 2025 après avoir auditionné l'Agglomération, le Ceser et la Région ; après avoir identifié quelques questions qui sont apparues dans le débat et notamment celle de la prérogative culture : Pourquoi une politique culturelle essentiellement portée par la ville alors qu'elle est celle du bassin de vie ; de l'agglomération ? Nous imaginons plutôt une compétence élargie et partagée. Nous pensons que l'agglomération se doit de s'impliquer dans la politique culturelle du territoire autrement que sous l'angle du soutien aux infrastructures. La question fondamentale, selon nous, est celle de l'élaboration de la politique culturelle du territoire... à l'instar des pratiques de plus en plus nombreuses d'autres métropoles et agglomérations. C'est un débat que nous aurons à reprendre...

Faits saillants

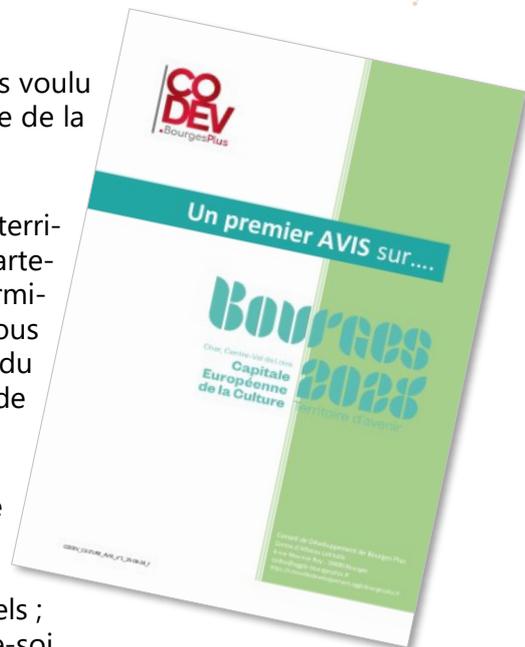


CULTURE (suite)

Mais nous n'avons pas été inactifs sur le sujet puisque nous avons voulu nous saisir du sujet d'actualité Bourges 2028, capitale européenne de la Culture.

Comment ne pas nous interroger sur ce challenge pour notre territoire, celui-ci incluant selon nous, ville, agglomération et département, pour le moins. C'est là – et le constat est unanime – une formidable opportunité. Mais cela pose quelques questions fortes et nous les avons posées. L'agglomération nous a clairement répondu qu'elle partageait totalement notre analyse, et sur les questions de budget, et sur l'implication de proximité et sur l'après 2028.

Nous regrettons toutefois que la ville et l'association en charge de l'organisation, destinataires de notre avis, n'aient pas daigné réagir... Cela nous emmène à nous interroger sur la réelle volonté d'un partage et d'une large sollicitation des acteurs potentiels ; dans l'instant, nous avons plutôt le sentiment d'assister à un entre-soi...



MOBILITES

à aussi, sujet complexe et difficultés à embrasser l'ensemble des questions qu'il regroupe. Nous avons conduit 6 réunions pour tenter de faire grosso modo le tour du sujet. Et face à la difficulté, nous avons fait le choix de sélectionner 4 ou 5 axes de travail qui nous ont semblé prioritaires :

- Le pôle gare et la continuité des mobilités,
- La piétonisation et l'enjeu qu'elle représente dans le cœur de ville,
- La nécessité de nouvelles dynamiques dans le cadre d'une pression moindre de la voiture : L'application de loi de 2019 !
- L'enjeu de ne pas déconnecter Mobilités et urbanisme ; s'y ajoutent le nécessaire verdissement et la place des piétons (et des touristes).
- L'enjeu aussi d'avoir, dans l'agglomération un plan de circulation (PDU) à jour. Le dernier date de 2013 et tend à démontrer qu'il y a un manque de réflexion d'ensemble sur les mobilités sur notre bassin de vie, et quelle s'articule surtout, dans l'instant, autour du projet Agglobus. Et cela ne nous semble pas la meilleure méthode.



Oui, ce sujet est important à traiter. Il nécessiterait plus de coordination et une réflexion plus large qu'actuellement. Nous imaginons rendre un premier avis mi-2025.

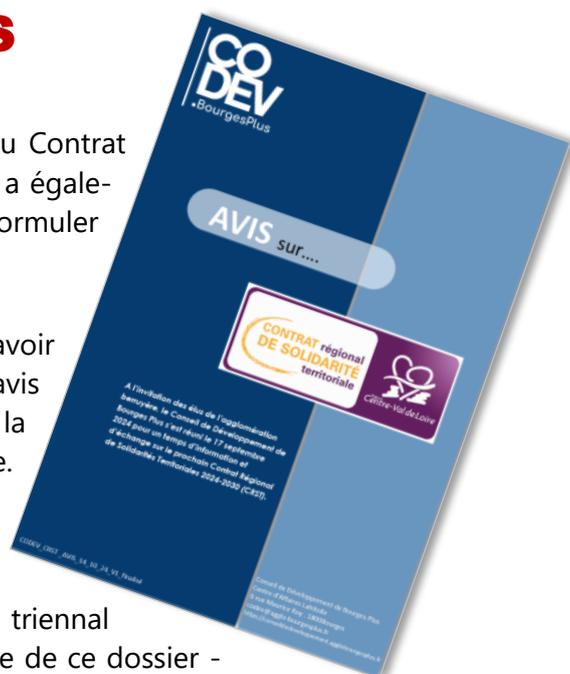


Faits saillants

CONTRAT REGIONAL DES SOLIDARITES TERRITORIALES

Le CoDev a participé au bilan de la mise en œuvre du Contrat Régional des Solidarités Territoriales 2018-2024. Il lui a également été présenté l'actuel CRST. L'occasion de formuler quelques remarques et de rendre un avis.

Le Conseil de Développement de Bourges Plus apprécie d'avoir été informé de ce projet de CRST 2024-2030 et émet un avis globalement positif sur la maquette présentée. Il apprécie la démarche de contractualisation et de co-construction retenue. Il s'interroge sur quelques aspects qui peuvent être complexes pour les élus du territoire, ainsi que sur le coût de gestion du dispositif. Il émet le souhait de reprendre date pour un suivi du CRST, à mi-parcours du premier plan triennal (deuxième semestre 2025). Le CoDev remercie l'élue en charge de ce dossier - M. Gérard Santosuosso - pour le temps qu'il a bien voulu nous consacrer et l'attention qu'il porte à nos travaux.



AVIS CŒUR DE VILLE

Nous avons réactivé un avis du précédent mandat concernant l'opération cœur de ville. Cela nous est apparu utile de rappeler que nous avons formulé quelques propositions qui visaient tout à la fois à créer de nouvelles dynamiques commerciales et à améliorer l'image de la ville ; des propositions passées, à l'époque, aux oubliettes de l'Histoire...

Les élus travaillant de nouveau sur le sujet en 2024, nous avons jugé utile de rappeler deux ou trois de ces propositions. Et une réunion est programmée début 2025 avec l'élue en charge de ces questions - Mme Christine Cheze-Dho - que nous remercions pour l'attention qu'elle porte à notre travail.



Faits saillants



AUTRES SUJETS

Le CoDev a eu l'occasion de revenir sur des sujets traités les années précédentes, mais dont l'importance nécessite une continuité. Nous abordons, occasionnellement, les sujets SANTE et EAU. Concernant ce dernier, et compte tenu des alertes régulières, au niveau national, et de la situation préoccupante sur certains territoires quant à l'impossibilité de servir une eau de qualité, le CoDev veut organiser, en 2025, une réunion spécifique autour de ces questions qui nous apparaissent comme essentielles.



Le CoDev accueille la Présidente de Bourges Plus - Décembre 2024



Groupe de travail sur le CRST



Groupe de travail sur Bourges 2028

REORGANISATION

Parallèlement à ces travaux thématiques, nous sommes face au défi de la réorganisation du CoDev. Cette question est revenue à plusieurs reprises au cours de l'année 2024. La réflexion de fin d'année et du début de l'année 2025 fait l'objet d'un chapitre de ce bilan accompagné d'un courrier à la Présidente de l'Agglomération et d'une note de réorganisation. C'est là notre préoccupation du moment !



L'année 2024

en chiffres



- ▶ 4 septembre : Rencontre avec le bureau des élus communautaires pour présenter le rapport d'activité 2023 ; pour évoquer quelques projets 2024 et dire tout l'enjeu qu'il y a de réorganiser et renforcer le CoDev, y compris par le recrutement d'une personne ressource...
- ▶ Rencontre avec Mme Bessard, Adjointe au Maire en charge de la Santé : échange sur l'avis Santé du CoDev et la situation complexe de notre territoire. Certains aspects sont particulièrement préoccupants et nécessitent, selon nous, des décisions de niveau national, mais également des initiatives de proximité.
- ▶ Rencontre avec la Direction Générale de l'agglomération : Mieux faire percevoir les attentes du CoDev et échanger avec lui sur différents aspects des mobilités territoriales.
- ▶ Rencontre avec Jacques Fleury, Président du Conseil Départemental du Cher : Avis Mobilités / A71-RD2076.
- ▶ Rencontre avec le responsable du service Mobilités de la ville et de l'agglomération.

Bilan d'activités 2024...



Faits saillants :

- ▶ **2 avis rendus** : Bourges 2028 et CRST.
- ▶ **2 avis complétés et enrichis** : Cœur de ville et Mobilités (A71-RD2076).
- ▶ **38 réunions** : bureaux, plénières, groupes de travail et autres sollicitations...
- ▶ Réflexions et propositions sur le renforcement du CoDev.
- ▶ Réflexion sur un interfaçage plus interactif avec les élus.

**Le CoDev 2024 :
C'est environ 600 heures de réunions...**



Bilan d'activités 2024...



Faits saillants :

- ▶ **4 réunions Attractivité**
- ▶ **4 réunions Culture**
- ▶ **1 réunion CRST**
- ▶ **2 réunions Eau**
- ▶ **6 réunions Mobilités**
- ▶ **1 réunion Santé**
- ▶ **1 réunion économie circulaire**



- 2 avis rendus :**
- Bourges 2028, capitale européenne de la Culture.
 - Contrat Régional des Solidarités Territoriales.

CONCLUSION



2024 se résume à un travail réalisé dans des conditions compliquées par manque d'appui et de forces vives. Mais nous avons pris quelques engagements et nous les avons tenu, excepté pour le sujet culture que nous n'avons pas pu traiter comme nous le souhaitions.

L'avis rendu sur Bourges 2028, capitale européenne de la culture, nous a amené à poser des questions fortes concernant la réalisation du budget dans le contexte national actuel ; C'est une inquiétude. Et nous posons également celles de la participation de proximité ainsi que de l'après 2028. La Présidente de l'agglomération - que nous remercions de son attention - nous a répondu que *« les élus communautaires partageaient largement ce questionnement et que nos interrogations étaient les leurs »*.

L'enjeu est tel qu'on ne peut pas décevoir... qu'il faut être au rendez-vous. Nous sommes dans cette idée et nous apprécierions que les animateurs de ce magnifique challenge, mobilisés sur la dimension européenne que nous partageons, s'intéressent aussi aux initiatives locales ; et à nos suggestions également ; et notre porte est ouverte !

Notre actualité, dans le cadre des **Mobilités**, c'est aussi cette bretelle additionnelle à la sortie de l'A71 qui n'a pas de sens. Elle ne règle en rien le sujet et pire, tel que présenté, ce projet vise à corriger des conséquences sans s'attaquer aux causes. Et donc, en l'état, notre avis sur ce projet est négatif. La Présidente de l'Agglomération a compris notre analyse ; Le Président du Conseil Départemental également. Et nous avons en commun le souci des deniers publics et l'efficacité... Dans l'instant, La suggestion du CoDev consiste à vouloir parfaire ensemble l'analyse et à rechercher les bonnes solutions.

Oui, nous sommes extrêmement attentifs à **l'évolution de la ville, de l'agglomération et de**

notre bassin de vie ; attentifs aux chantiers en cours qui, de fait, ont pour objectif une meilleure qualité de vie. Oui, cela impose, des contraintes, dans l'instant. Mais revoir les réseaux, améliorer les déplacements, régler des questions d'urbanisme, travailler sur les continuités, se soucier de la qualité de l'eau... sont des enjeux essentiels.

Ne nous voilons pas la face ; tout est aujourd'hui d'une extrême complexité. Et il faut parfois aussi faire face à des réactions individuelles parce que, là comme ailleurs, cela bouscule le quotidien et les habitudes. Mais le sujet, n'est pas l'instant présent, c'est le futur ; c'est l'intérêt général... Et le Conseil de Développement s'inscrit sans ambiguïté dans cette démarche.

Mais l'expression citoyenne n'est pas un long fleuve tranquille ! Il est compliqué de mobiliser des personnes qui le sont déjà par ailleurs, impliquées professionnellement, mais également dans le tissu associatif local. On en vient là à toujours solliciter les mêmes et nous mesurons, en vraie grandeur, les limites. Rappelons aussi que nous nous adressons à des bénévoles...

Oui, ici comme ailleurs, les CoDev souffrent, comme tout le tissu associatif, d'un manque de têtes et de jambes et de forces... C'est un constat général, en lien sans doute avec l'individualisme ambiant ; et l'après Covid aussi... Mais aussi et surtout à l'erreur que nous commentons, depuis trop longtemps, de trop restreindre notre périmètre de recrutement. **La note de réorganisation du Conseil de Développement** présentée aux élus communautaires, fruit de la réflexion de notre instance, et s'inspirant de celles d'autres CoDev également, est jointe à ce présent rapport d'activité. Oui, nous sommes convaincus qu'il faut vite faire bouger les lignes si nous voulons que l'expression citoyenne trouve un second souffle et remplisse mieux sa mission. Et de cela aussi, comme de l'attention que les élus peuvent porter le Conseil de Développement, nous sommes évidemment disponible pour débattre ...



PERSPECTIVES 2025

Les perspectives 2025 ont fait l'objet d'un vote en séance plénière en décembre 2024. Nous avons retenu cinq sujets, certains déjà engagés qu'il nous faut finaliser ; d'autres qu'il nous faut engager, tout cela étant conditionné aussi par la réorganisation attendue de notre instance. Oui, 2025, pour ce qui concerne l'expression citoyenne, sera ce que nous en ferons collectivement !

- ▶ Finaliser un avis Mobilités.
- ▶ Finaliser un avis Attractivité.
- ▶ Engager un chantier sur l'économie circulaire.
- ▶ Améliorer notre travail de « co-construction » avec les élus communautaires.
- ▶ Renforcer le Conseil de Développement et assurer son renouvellement.



NOS REMERCIEMENTS ...

- Merci à la Présidente de l'Agglomération, Mme Irène Félix, pour l'attention qu'elle porte à notre travail et à nos difficultés.
- Merci à Mme Catherine Pallot qui, élue communautaire en charge d'être notre interlocutrice, nous accompagne attentivement.
- Merci aux élus communautaires qui, sur les dossiers dont ils ont la charge, n'hésitent pas à nous solliciter ou à nous inviter à l'échange.
- Merci aux personnels techniques de l'Agglomération pour leur expertise et leur patience.
- Merci à Monsieur Jacques Fleury, Président du Conseil départemental du Cher, à Monsieur Patrick Barnier, premier vice-président chargé de l'aménagement du territoire et à Monsieur Didier Brugère, vice-président chargé des routes, pour leur écoute et l'analyse que nous avons pu partager sur les questions des mobilités territoriales.
- Merci aux membres du CoDev pour le temps qu'ils consacrent au Conseil de Développement.



QUEL CODEV 2025 ?

I n'est pas utile de redévelopper l'analyse et les arguments. Tout est dans le courrier adressé à la Présidente de l'Agglomération ainsi que dans la Note d'organisation du CoDev destinée aux élus (en annexe).

Le CoDev doit se réorganiser rapidement, pour prendre son second souffle. L'enjeu, c'est la qualité de l'expression citoyenne sur notre territoire et bassin de vie.





Réorganiser le Conseil de Développement : Entre Urgence & Nécessité !

A l'attention de la Présidente de l'Agglomération et des élus communautaires.

Note de réorganisation du CoDev de Bourges Plus VF 06/02/2025

Février 2025

En ce début d'année 2025, après avoir vécu une année 2024 difficile au sein du Conseil de Développement, entre absentéisme et démotivation, mais également avec une surcharge d'activité pour quelques bénévoles, l'heure est venue de dire que l'on ne peut pas continuer de la sorte et que, si l'expression citoyenne voulu par le législateur est utile, il est indispensable de lui donner les moyens de s'organiser mieux et de fonctionner mieux, au service de la collectivité et de l'intérêt général.

Le bureau du 16 janvier a, de ce point de vue, été un déclic ; nous y avons fait le constat que le collectif était fragilisé et ne fonctionnait pas correctement ; que c'étaient toujours les mêmes qui étaient mobilisés ; et trop ! Que nous ne disposions pas des moyens humains nécessaires au bon fonctionnement de notre instance...

« On ne peut pas continuer comme ça ! ». C'est un peu là le cri du cœur. Nous apprécions ce travail collégial riche et nous l'espérons, utile ; mais pas dans ces conditions. Pas avec vingt-cinq personnes lors de la plénière de décembre 2024. C'est frustrant, qui plus est, compte tenu du travail fait !

D'où la décision de rapidement reprendre la réflexion initiée début 2024 et d'exprimer la vision que nous avons, collégialement, au sein du bureau. D'abord, en faisant un état des lieux sans concession ; ensuite, en définissant ce qui pourrait contribuer, efficacement, à la poursuite de l'expression citoyenne sur le territoire et bassin de vie de l'agglomération berruyère.



Etat des lieux réalisé par le bureau du CoDev le 06 février 2025

- Absentéisme récurrent.
- Indisponibilité : nous étions plus de 100 ; nous sommes 50 et toujours la même réponse : « *pas disponible* » ; « *pas en capacité de dégager une personne* »...
- 50 démissions justifiées par le manque de temps pour s'investir, lorsque l'on a lancé le questionnaire, matérialise la situation !
- On ne peut pas continuer comme cela, avec seulement une vingtaine de membres qui s'implique.
- Ça ne fonctionne pas de manière satisfaisante et c'est très démotivant !
- On ne fait pas 2025 comme on a fait 2024 !
- On ne s'adresse pas au bon public !
- **On est en vase clos pour « recruter » ; ça ne peut pas marcher !**

Remarque : A regarder ici et là, au sein des Conseils de Développement (Tours, Angers, Angoulême, Lille...), on constate peu ou prou la même situation ; et l'architecture de recrutement initiale a été largement bouleversée : La plupart recourent aujourd'hui à la sollicitations de citoyens volontaires... et ont mis en place plusieurs sources de recrutement.

- Peut-être faut-il organiser et fonctionner autrement ?
- Les groupes de travail demeurent la solution la plus souple.
- Avoir deux phases dans notre travail : des intervenants ; un petit groupe agissant pour ébaucher la réflexion ; puis une sollicitation plus large (Réf : Avis eau).
- Peut-être faut-il faire des avis plus light : une ou deux réunions et un avis (Réf : Avis Bourges 2028).
- Aller vers un mixte concernant les plénières : des votes, des validations, mais aussi des approches thématiques.
- **Oui, nous pouvons parfaire notre organisation et notre façon de travailler ; mais le problème premier n'est pas là : il faut impliquer des gens qui en ont envie !**
- Ce n'est pas aux bénévoles de faire les rédactions des documents et avis !
- Il n'est pas normal que les membres du CoDev fassent ce travail ! La loi est claire sur le sujet « *la collectivité donne les moyens du fonctionnement* ». Nous ne les avons pas !
- Il faut une équipe d'animation ; nous avons exprimé précisément le besoin de 2 temps pleins ; nous en avons 1 ! Et nous venons de faire 2024 avec un mi-temps ! Ce n'est pas possible ! Pourtant un recrutement a été lancé au second semestre 2024 ; des candidats retenus et des entretiens passés, puis rien !
- Recruter est essentiel ; il faut aussi préparer l'avenir ; le prochain mandat !
- Nous avons déjà dit clairement les choses à la collectivité : on ne peut pas continuer comme ça !
- **Aujourd'hui, le CoDev ne dispose pas du moyen de son fonctionnement !**

Changer de braquet : Nos solutions !

- Revoir le cadre de « recrutement » des membres du CoDev.
- Disposer d'un collège de personnes volontaires.
- Il est impératif d'intégrer des jeunes.
- Un « recrutement » dans les 17 communes présente de l'intérêt...
- Il faut renforcer le collège des personnes qualifiées.
- Il faut ouvrir la porte à celles et ceux qui ont envie !
- **Il est essentiel d'aller solliciter du « sang neuf » !**

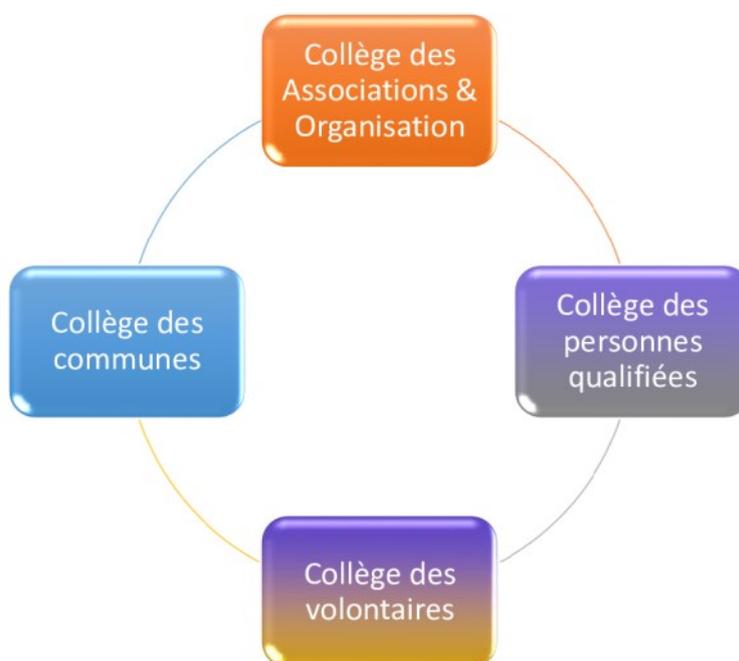
1 - Un recrutement plus diversifié : La solution de quatre collèges...

- **Un collège des associations et des organisations**, comme actuellement, mais plus souple ; où l'on peut rajouter des entités, si besoin... Il faut maintenir cette ressource, parce qu'elle amène des personnes qui ont déjà l'expérience de l'apport au collectif ; la capacité d'écoute...
- **Un collège des volontaires incluant des jeunes** : Il y a celles et ceux qui frappent à la porte et pour lesquels, dans l'instant, il n'y a pas de solution. C'est désolant ! Il est pourtant évident que celui qui fait la démarche a une motivation ; il ne faut pas s'en priver. Nous avons initialement imaginé un collège de jeunes, mais ces derniers trouvent parfaitement leur place ici. L'essentiel est de pouvoir impliquer des citoyens qui ont envie ! Intégrer des jeunes est important : ils rajeunissent la pyramide des âges, évidemment ; mais il apporte surtout leur regard et leur sensibilité ; et c'est essentiel !
- **Un collège de personnes qualifiées** ou qui ont un domaine d'expertise à apporter au collectif. Nous avons mesuré l'intérêt d'avoir, parmi nous, un médecin. Aux côtés de membres qui réagissent en tant que citoyens, avec leurs ressentis, leur perception, il est très intéressant de disposer de telles expertises. Un juriste, un ancien maire, un ancien responsable d'association, un avocat... Ils sont des ressources essentielles.
- **Un collège des communes** : Nous en avons déjà parlé et cela nous semble intéressant à plus d'un titre : Cela élargira la représentation à l'ensemble du territoire de l'agglomération ; cela mettra naturellement en lumière le CoDev du côté des élus des 17 communes que regroupe l'agglomération. Et puis, les élus de ces territoires percevront peut-être mieux l'intérêt de l'expression citoyenne...

Remarque : Il nous faudra là approfondir la réflexion sur deux sujets : d'une part, la possible indemnisation des membres pour leurs déplacements ; d'autre part, la protection des membres dans le cadre de leur activité bénévole au profit du CoDev.

Essayons de chiffrer et de trouver un relatif équilibre à ce dispositif, sans pour autant mettre trop de barrières, **et en ayant à l'esprit qu'il faut respecter la parité !** Nous travaillons là sur un Conseil de Développement constitué d'une centaine de membres (100/130).

- **Un collège des associations et organisations : 40/45** (sur la base actuelle)
- **Un collège de personnes qualifiées : 13/16**
- **Un collège des communes** (théoriquement 34) : **17/34**
- **Un collège des volontaires : 30/35** (incluant les jeunes).



Remarque : Sur l'effectif minimum retenu, Le collège des associations & organisations représente 40%, Celui des personnes qualifiées 13%, celui des communes 17% et celui des volontaires 30%.

2 - Une organisation et un fonctionnement à améliorer :

Il n'y a, a priori, pas lieu de faire de révolution. Et à regarder ici et là, au sein d'autres Conseil de Développement ou ce que nous en dit, le CNCD, les organisations diffèrent finalement peu : Bureau / Groupes de travail / Assemblées plénières... L'idée est avant tout de conserver une souplesse et de permettre à chacun de s'impliquer, là où il trouve le plus d'intérêt.

- Oui, il faut rendre les **assemblées plénières plus interactives** ; donc deux seront plutôt orientées sur le fonctionnement, les votes et l'accueil de la Présidente de

l'agglomération et/ou de personnalités ; et deux seront consacrées à des thèmes à mettre en débat ou à des interventions extérieures visant à éclairer nos débats.

- **Le bureau** mensuel est maintenu car il a un rôle de chef d'orchestre indispensable. Mais deux questions sont posées auxquelles il faudra répondre : Son élargissement à des membres motivés ; une meilleure répartition des tâches, et notamment concernant l'animation des groupes de travail. Peut-être faudra-t-il aussi imaginer un travail plus collégial des présidents et vice-présidents...
- **Des groupes de travail** : Il ne faut là rien figer et laisser un maximum de choix et de souplesse pour les membres. Sont posées là diverses questions : Le nombre de groupes simultanés ; l'animation par un binôme dont un membre au moins est membre du bureau ; une meilleure définition de ce que l'on attend du groupe...

Remarque : L'organisation interne et le fonctionnement relèvent de la seule prérogative du Conseil de Développement.

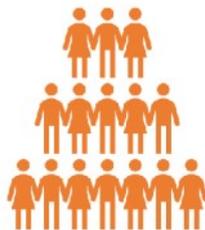
3 - Une équipe technique en soutien, indispensable !

Nous ne redétaillerons pas ce qui a déjà été dit et écrit, notamment dans le bilan d'activités 2023. Nous considérons qu'à minima, il nous faut **deux ETP pour assurer l'efficacité du CoDev**. Sans les potentielles coupes budgétaires sur les collectivités qui ont amené la Présidente de l'agglomération à ajourner le recrutement envisagé, début 2025, nous serions dans cette configuration.

Nous disposons aujourd'hui :

- ✓ d'une personne à **mi-temps** qui prend en charge toutes les tâches administratives, et même plus, puisqu'elle élabore des documents tel que le bilan annuel.
- ✓ d'une personne à **mi-temps** (de retour de CLM) que nous orientons vers des missions d'expertise et d'organisation, et qui est pour nous le lien indispensable avec l'administration de la collectivité. Son expérience nous amène aussi à imaginer lui confier un travail d'animation.

Remarque : Dans l'instant, nous sommes plus à vouloir organiser une équipe d'animation sans nous poser de questions de hiérarchie. C'est une réflexion que le CoDev poursuivra avec les intéressés.



5

Conclusion :

Le bureau du Conseil de Développement, réuni le 06 février, juge nécessaire et urgent d'avancer sur deux sujets :

- **La refonte totale du système de recrutement des membres du CoDev**, ce qui nécessite une délibération des élus, mais également des modifications de notre règlement intérieur.
- **Le recrutement de la personne identifiée lors des entretiens réalisés au second semestre 2024** (sélection et entretiens réalisés conjointement par l'Agglomération et le CoDev).

Nous avons collégalement fait cette analyse et tiré les enseignements de notre vécu de l'année 2024. Nous souhaitons faire évoluer une situation qui ne peut assurément pas perdurer en l'état. Nous aimerions rencontrer au plus vite les élus (Présidente ; bureau communautaire) sur ces questions qui conditionnent « simplement » l'avenir du Conseil de Développement.

Fait à Bourges, le 06 février 2025

Le bureau du Conseil de Développement de Bourges plus :

Stéphane Bourdier, Guy Chabrilat, Marie-Christine Chevalier, Michel Ducamp, Gérald Hayotte, Michèle Lemaire, Jean-Philippe Limberger, Jean-Pierre Mallet, Justine Moutier, Raphaëlle Valière-Vialeix.

Conseil de Développement de Bourges Plus

Centre d'affaires Lahitolle, 6 rue Maurice Roy 18000 Bourges

« Poursuivre l'aventure du
vivre et construire ensemble ! »





Conseil de Développement de BOURGES PLUS

Centre d'Affaires Lahitolle - 6 rue Maurice Roy - 18023 Bourges Cedex

02 48 48 58 58 . codev@agglo-bourgesplus.fr

<https://conseildedeveloppement.agglobourgesplus.fr>



Site internet